

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**N°2024- 27 du 18 novembre 2024**

**OBJET : Signature d'un bail locatif précaire entre le Syndicat des Eaux Creusoises et l'Agglomération du Grand Guéret – locaux du siège du syndicat**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle TREMP LIN 145, 3 La Perrière 23230 GOUZON, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIGOURET, Premier vice-Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 12 novembre 2024

Etaient présents :

**Nombre de membres :**

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au  
vote : 1 (Eric CORREIA)

Collectivité	Délégués titulaires	P/ E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	E		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	E	Jean-Luc MONDON	
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	E		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Eric	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe (Arrivée 18h20 – absent pour la présente délibération)	P		
	VELGHE Jacques	E	François BARNAUD (Arrivée 18h23 – absent pour la présente délibération)	
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

**SECRETARE DE SEANCE : Alex AUCOUTURIER**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques BIGOURET**

*Le Président Hervé GRIMAUD étant indisponible et excusé, la Présidence de séance est assurée par Jean-Jacques BIGOURET, Premier Vice-Président.*

Le Premier Vice-Président rappelle que les locaux du siège du syndicat situé au 2 rue Hubert Gaudriot à GUERET sont propriété de l'Agglomération du Grand Guéret.

Le bail civil signé dans un premier temps n'était valable que pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

L'Agglomération du Grand Guéret propose la mise en place d'un bail précaire d'une durée initiale de 1 an, renouvelable annuellement sur une durée maximale de 3 ans. Le projet de bail est annexé à la présente délibération. La mise en place d'un bail pérenne à l'issue de cette période est en cours d'étude par les services de l'Agglomération du Grand Guéret.

Les conditions de location proposées sont les suivantes :

- Adresse : 2<sup>ème</sup> étage - 2 rue Hubert Gaudriot 23000 GUERET
- Superficie : 109.55 m<sup>2</sup> avec de deux places de parking répartis au niveau R-1 et R-2
- Charges incluses :
  - o Chauffage / climatisation
  - o Electricité / eau
  - o Entretien ménager des locaux
- Montant mensuel : 1 410.22 € HT
- Période : du 01/10/2024 au 30/09/2025.

\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le bail locatif précaire annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer le bail précaire et à assurer sa mise en œuvre,
- **INDIQUE** que les crédits seront inscrits au budget.

Fait à GUERET, le 19 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER



Le Premier Vice-Président  
du Syndicat des Eaux Creusoises

Jean-Jacques BIGOURET

